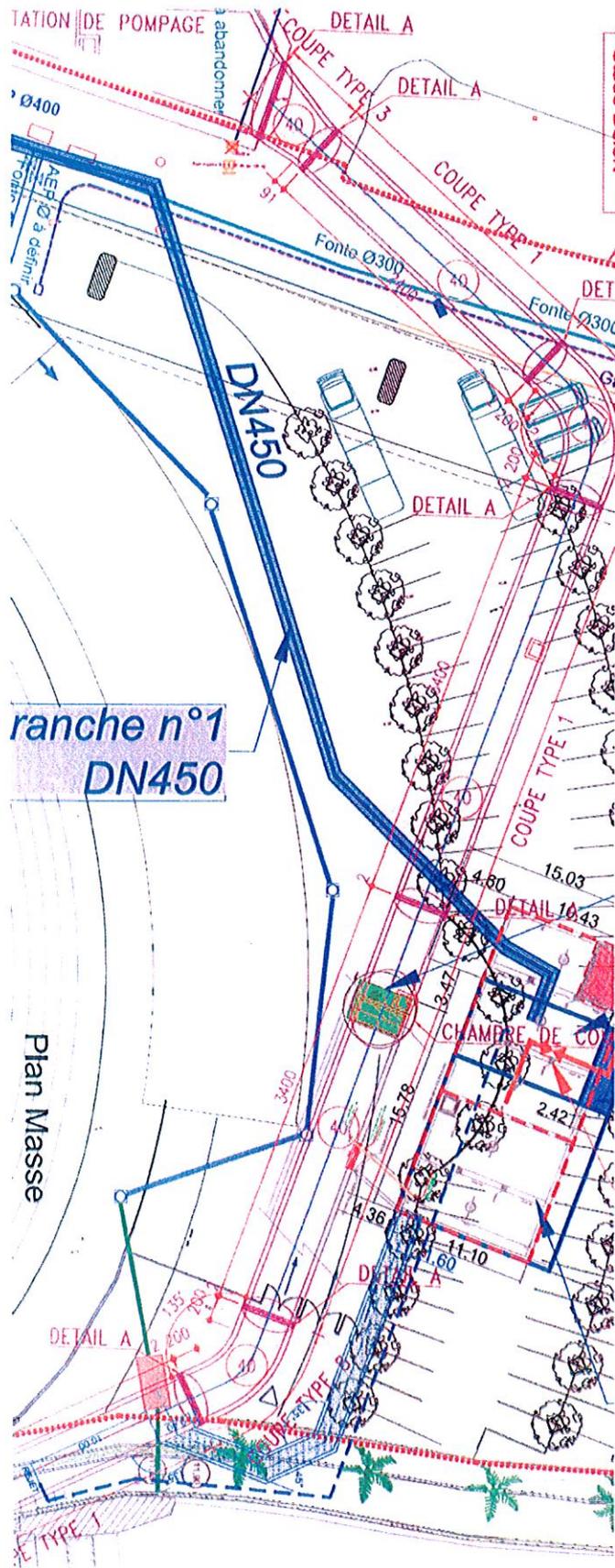


Annexe I : Localisation des ouvrages et équipements du service public auxquels est raccordée l'installation



Annexe II : Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire du canal de rejet sera réalisé avant intervention sur celui-ci.

1. Description sommaire de l'installation

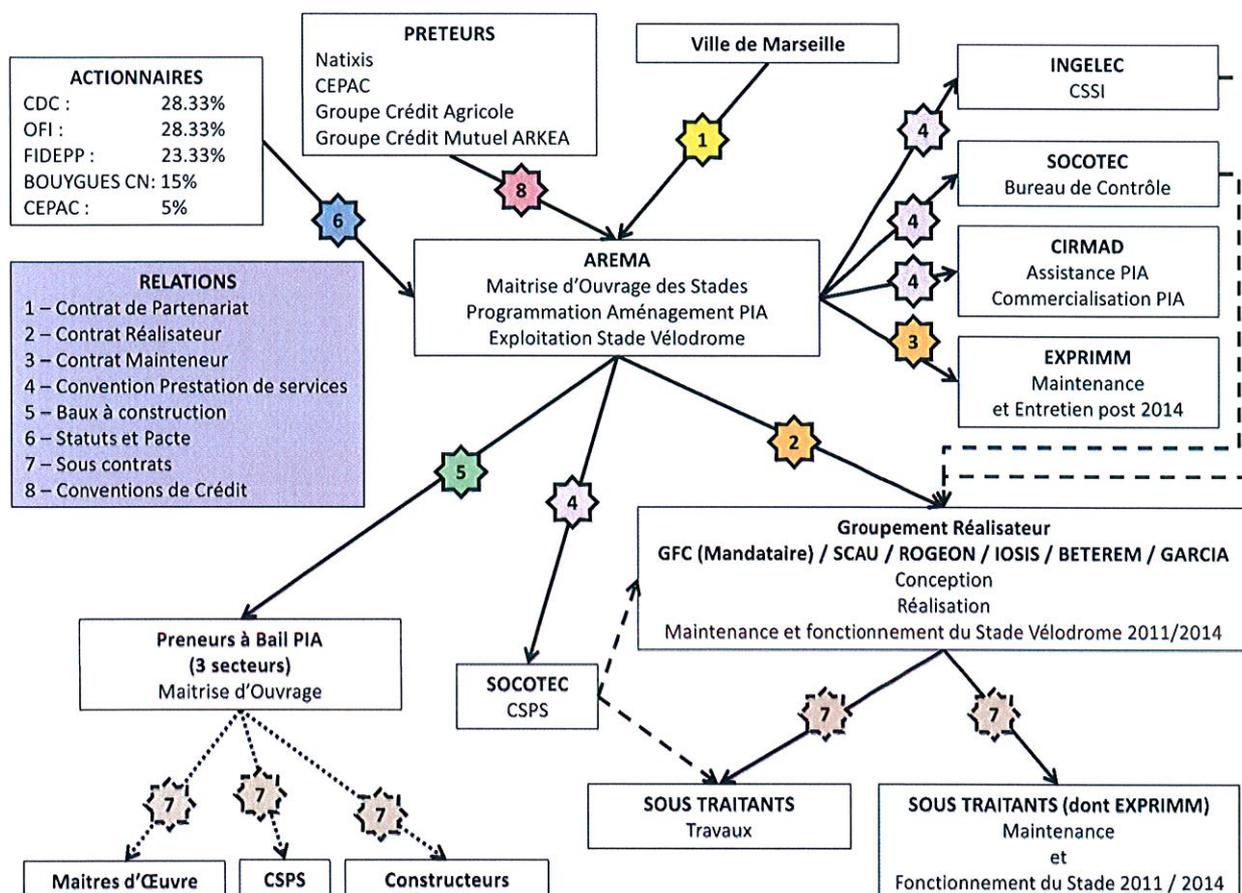
La société AREMA

- Groupe BOUYGUES CONSTRUCTION
- CAISSE DES DEPOTS
- Groupe BPCE (CEPAC, FIDEPPP)
- OFI INFRAVIA
-

Est signataire avec la Ville de Marseille d'un **Contrat de Partenariat Public Privé** qui inclut notamment :

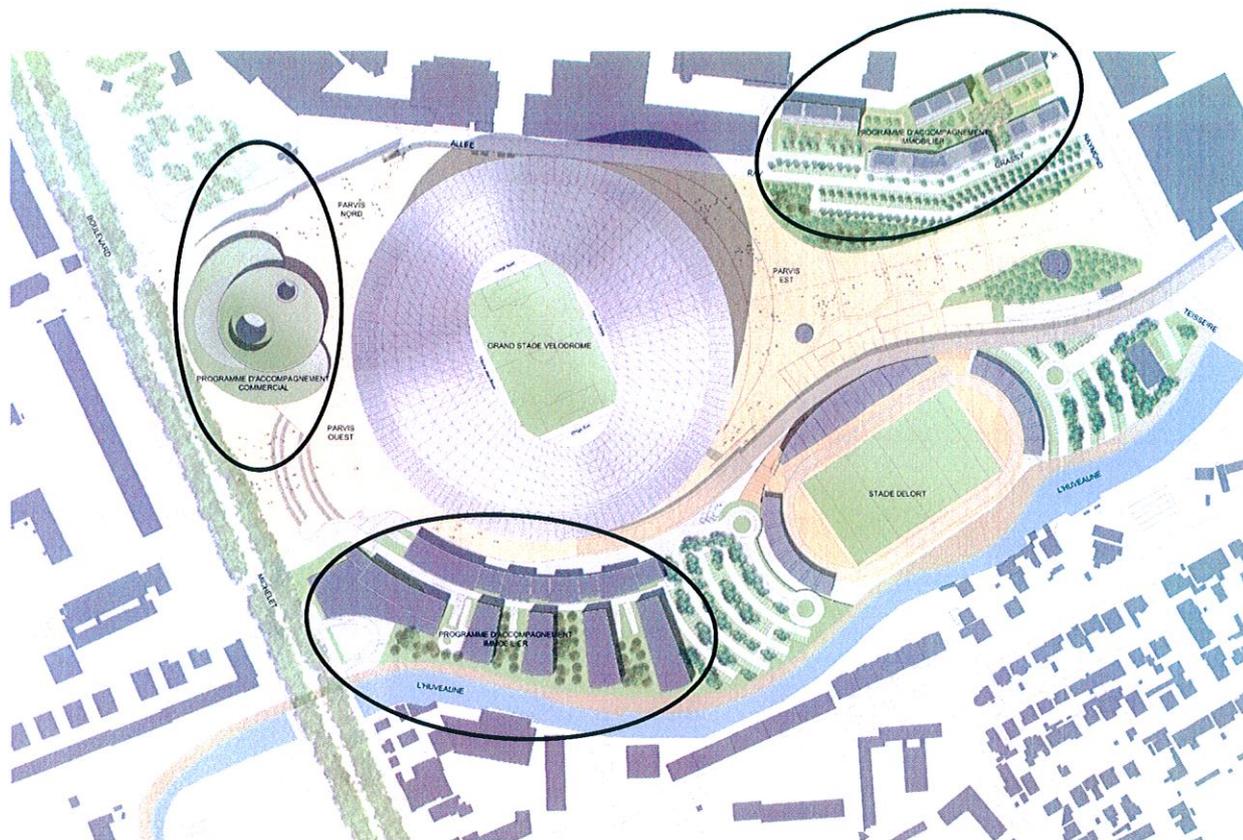
- la Conception, le Financement, la Construction, l'Entretien et l'Exploitation pendant 35 ans du Stade Vélodrome,
- L'Entretien, l'exploitation et le maintien en fonctionnement du Stade Vélodrome durant toute la période du chantier et notamment durant les Mises à dispositions Temporaires de l'enceinte pour l'organisation des matchs du Club résident
- la Conception, le Financement et la Construction du Stade Delort
- la Création d'une promenade piétonne et cyclable sur la rive Nord de l'Huveaune
- la Programmation du Programme Immobilier d'accompagnement, à travers la mise à disposition de terrains autour dans le périmètre du projet afin de permettre à des opérateurs ou des promoteurs de développer des projets de logement, de bâtiments ainsi qu'un centre commercial.

Le schéma simplifié est le suivant :

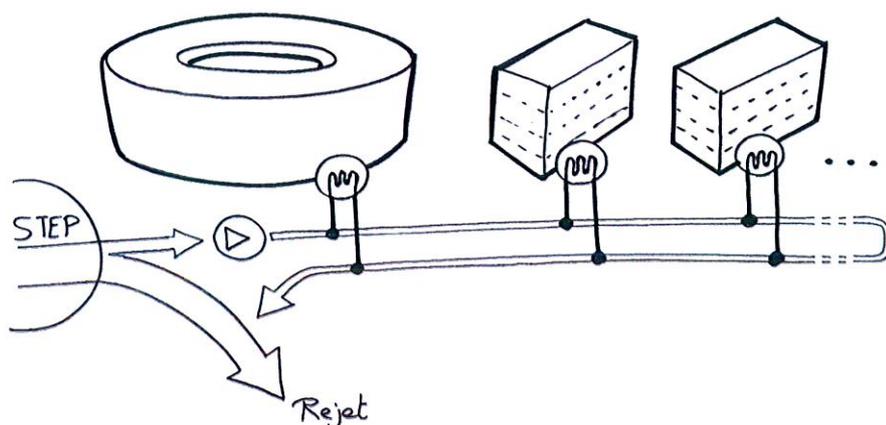


Le Programme Immobilier d'accompagnement s'articule autour de 3 sites :

- Au Nord Est, le Secteur Teisseire, consacré au Logement
- Au Sud, le secteur Huveaune, regroupant, outre deux bâtiments dédiés au logement, une résidence étudiants, un pôle santé, un hôtel et des bureaux
- Au Nord Ouest, le secteur Michelet Grassi, accueillant un Centre Commercial



Ce contrat prévoit, dans le cadre de la Reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords la création d'une Boucle d'Echanges de Calories, réalisée dans le cadre des travaux de modification du Stade Vélodrome :



Cette boucle, dont l'exploitation est considérée comme un équipement à part entière de ce dernier : non seulement sa construction ainsi que les coûts de maintenance et de fonctionnement, sont intégrés aux coûts afférents à l'ouvrage Stade Vélodrome, mais aussi, afin d'encourager le raccordement des bâtiments périphériques à cette boucle, aucune redevance ne sera imposée aux utilisateurs futurs qui disposeront donc d'une capacité d'échange gratuit de calories.

Outre le Stade Vélodrome et le Stade Delort, raccordés dès la réalisation de la Boucle, il est prévu de raccorder :

- Le Centre Commercial
- Les hôtels
- Le Pôle Santé
- Les Bureaux

Le planning prévisionnel des travaux faisant l'objet du Contrat de partenariat est le suivant :

- Stade Vélodrome : Achèvement Eté 2014 (dont Boucle STEP : Octobre 2012 – Juin 2014)
- Stade Delort : Janvier 2013 – Eté 2014
- Promenade Huveaune : Mi 2013 – Juin 2014

Les prévisions de réalisation du Programme Immobilier sont les suivantes :

- Secteur Teisseire :
 - Logements SNI : bâtiment 4 – octobre 2014, puis tous les 6 mois pour les 3 restants
 - Résidence intergénérationnelle : septembre 2014
- Secteur Huveaune :
 - Logements : été 2015
 - Résidence étudiants : été 2015
 - Pôle Santé : fin 2016
 - Hôtel : fin 2015
 - Bureaux : mi 2016
- Secteur Michelet
 - Centre Commercial : Mi 2016

Les ouvrages prévus d'être raccordés à la boucle STEP sont :

- Stade Vélodrome
- Stade Delort
- Secteur Huveaune :
 - Bureaux
 - Pôle Santé
 - Hôtels
- Secteur Michelet
 - Centre Commercial

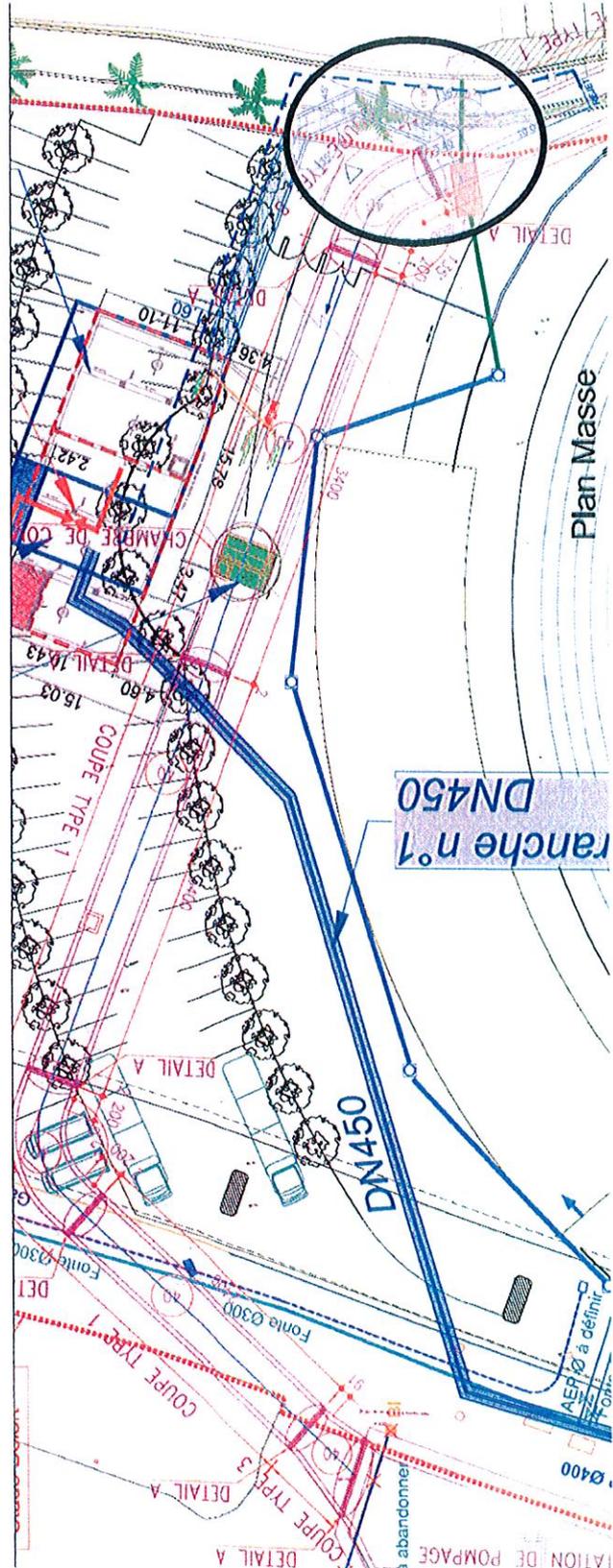
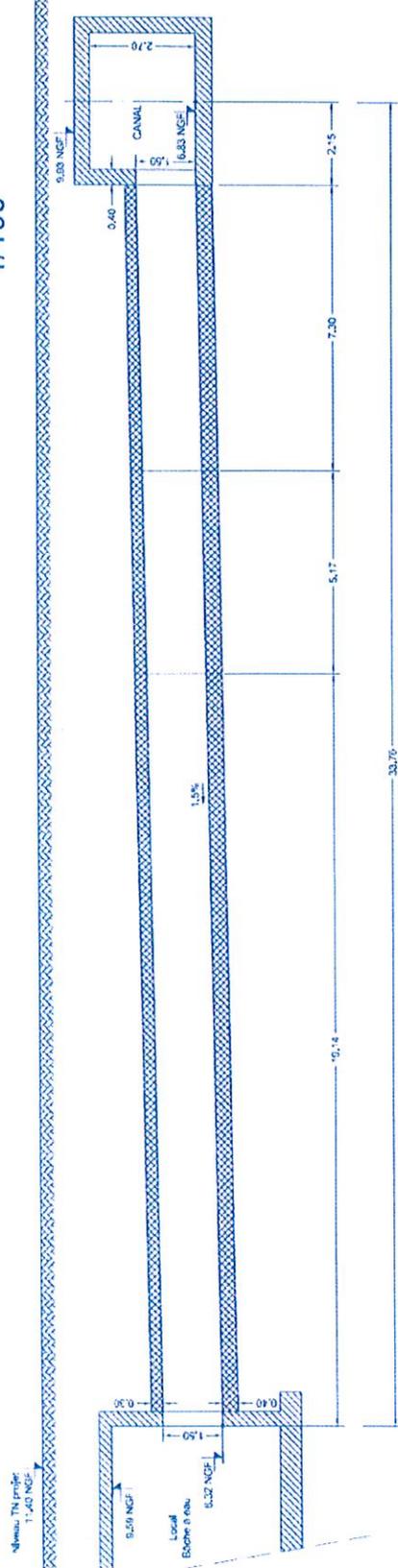
Il est précisé que la réalisation de la boucle, dans le cadre des travaux du Stade Vélodrome inclut :

- Les raccordements sur le canal de rejet de la STEP
- Le local de prélèvement et de pompage
- Les sous stations desservant les Stades Vélodrome et Delort
- La boucle reliant l'ensemble des programmes raccordés et dans lesquels des attentes sont prévus pour le raccordement futur (chaque ouvrage du Programme Immobilier d'Accompagnement qui se raccordera prévoira sa propre sous station).

Il est précisé également que la mise en service de la boucle interviendra dès l'achèvement des travaux du Stade Vélodrome : elle sera donc disponible pour un raccordement au fur et à mesure des différents projets ultérieurs.

2. Plan du raccordement

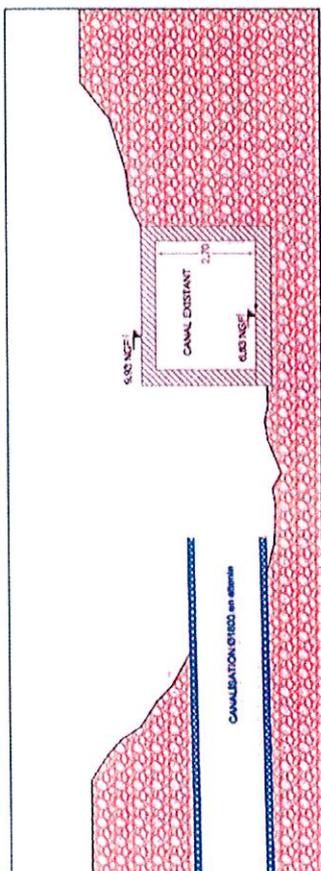
Développé du canal de liaison
1/100



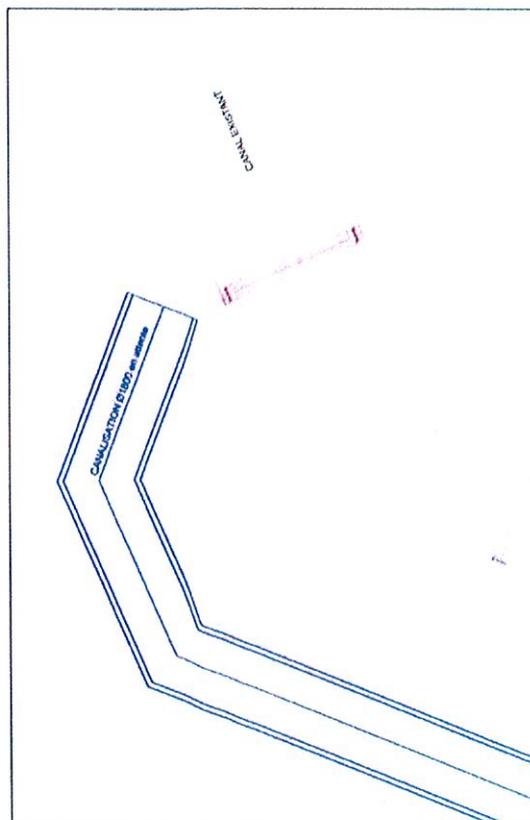
Annexe IV : contraintes techniques à respecter en cas d'intervention sur les ouvrages et équipements du Service Public en phase d'établissement et en phase d'exploitation de l'installation

1. Phasage de réalisation des travaux de raccordement

PHASE 1 - Situation avant travaux: canalisation Ø1800 en attente



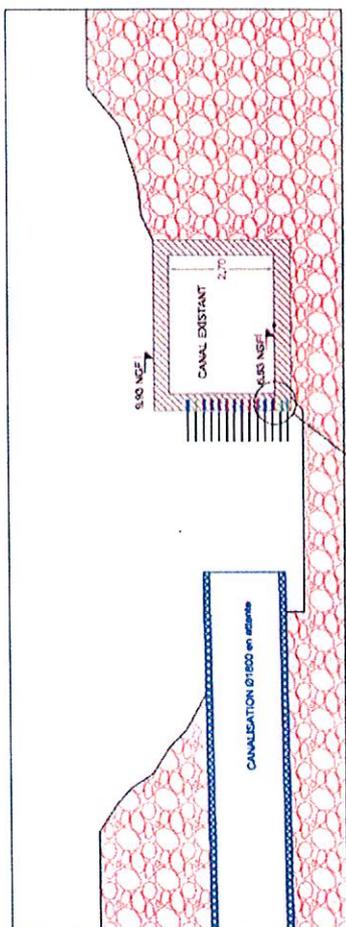
Vue en coupe



Vue en plan

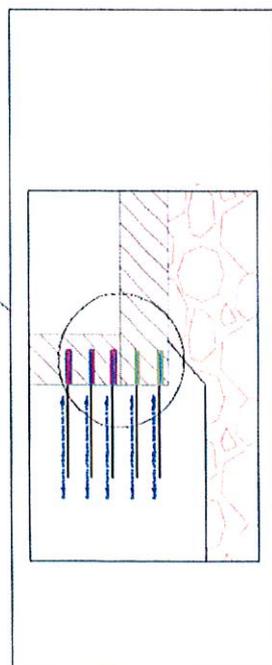
Phasage Raccordement 2014 - Révisé (BTP - ACO)

PHASE 2 - Scellements des aciers pour raccords radier et voiles

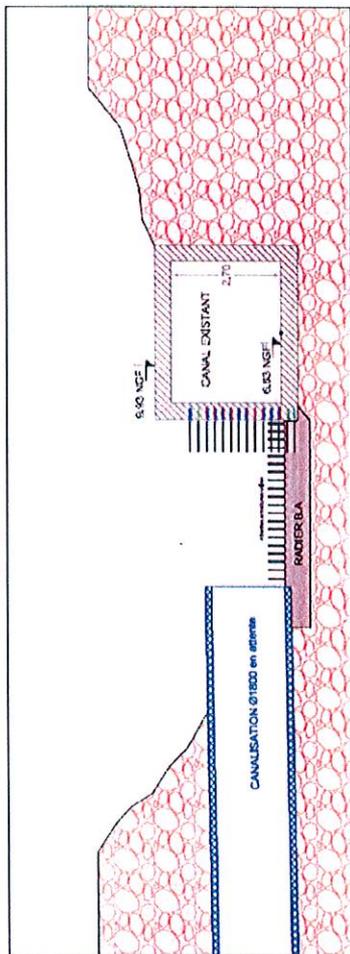


Vue en coupe

Détail scellements

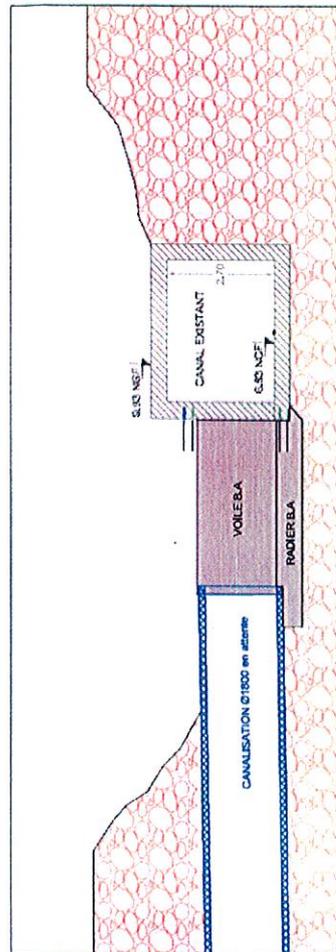


PHASE 3 - Réalisation coffrage, ferrillage et coulage radier



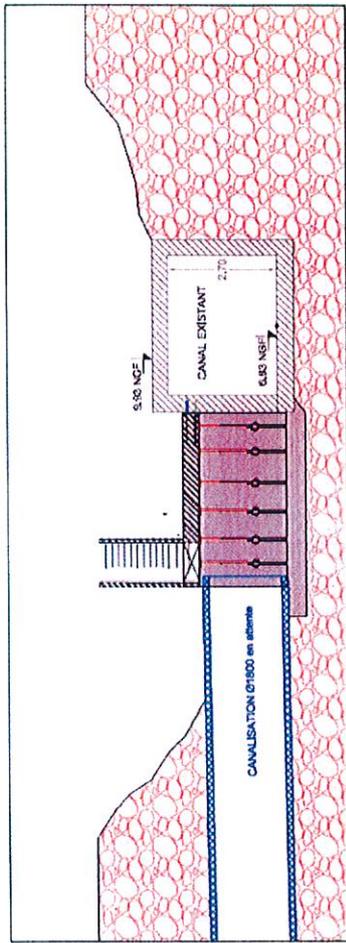
Vue en coupe

PHASE 4 - Réalisation coffrage, ferrillage et coulage voiles



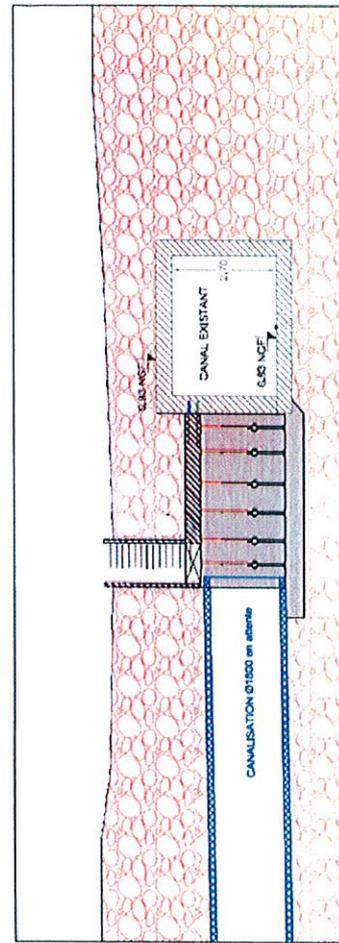
Vue en coupe

**PHASE 5 - Coffrage, ferrailage et coulage de la dalle supérieure
et réalisation du puit d'accès**



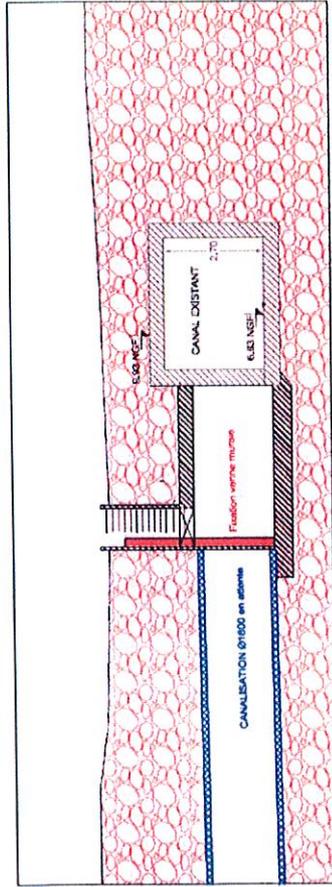
Vue en coupe

PHASE 6 - Remblais contigus à l'ouvrage



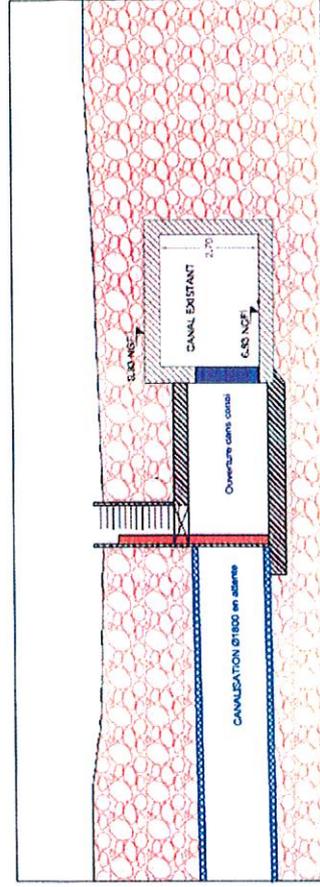
Vue en coupe

PHASE 7 - Pose de vanne murale et finitions ouvrage



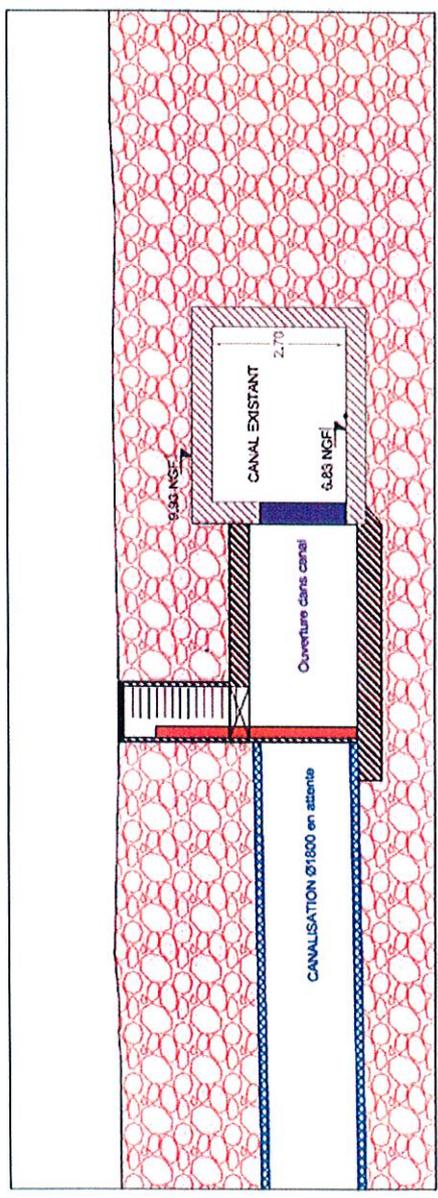
Vue en coupe

PHASE 8 - Réalisation ouverture dans canal par carottages et sciages



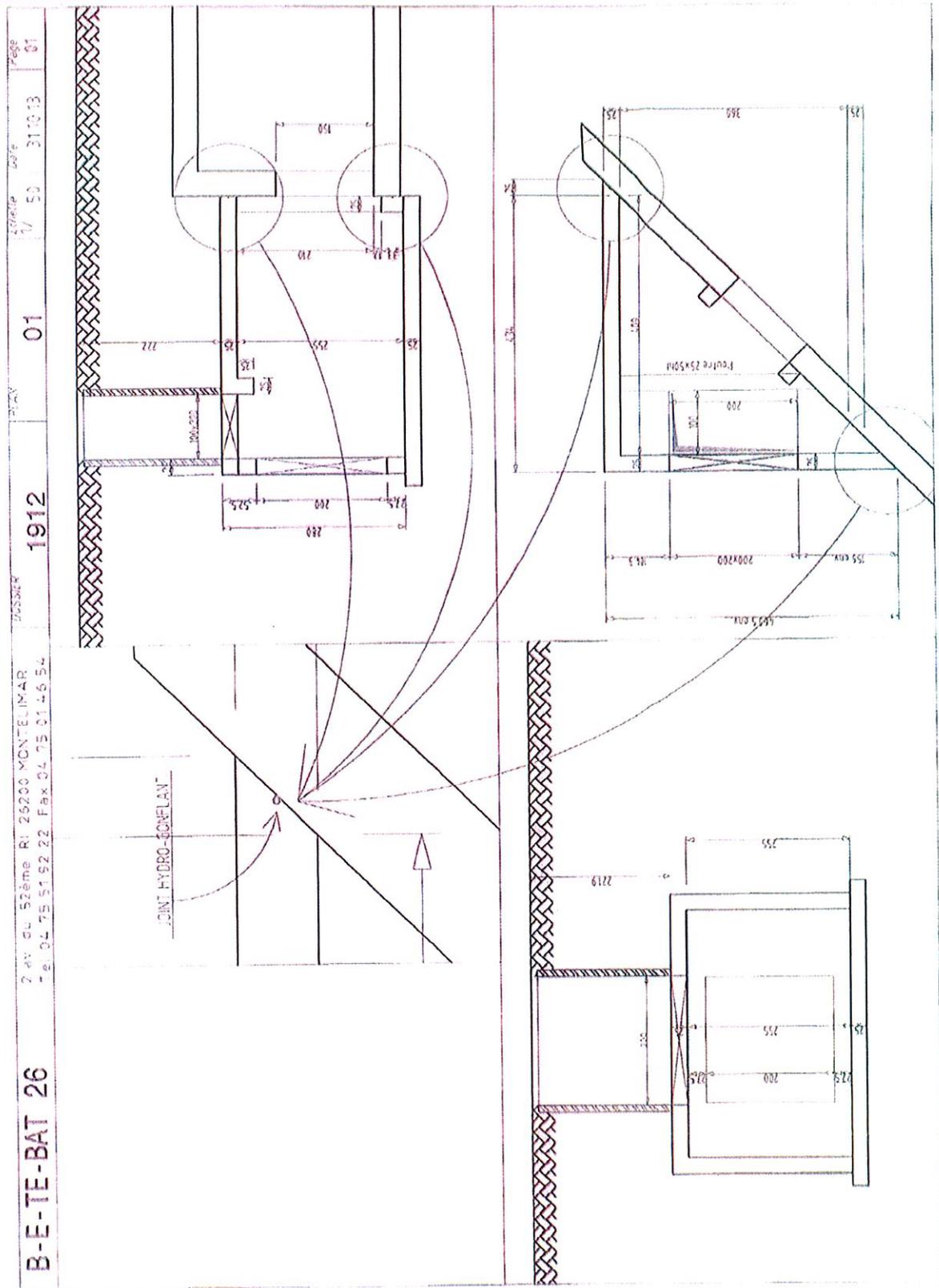
Vue en coupe

PHASE 9 - Nettoyage et pose dalle fermeture sur regard



Vue en coupe

Plan du regard de raccordement (la dimension du puits d'accès permet l'approvisionnement repli du matériel et de la vanne)



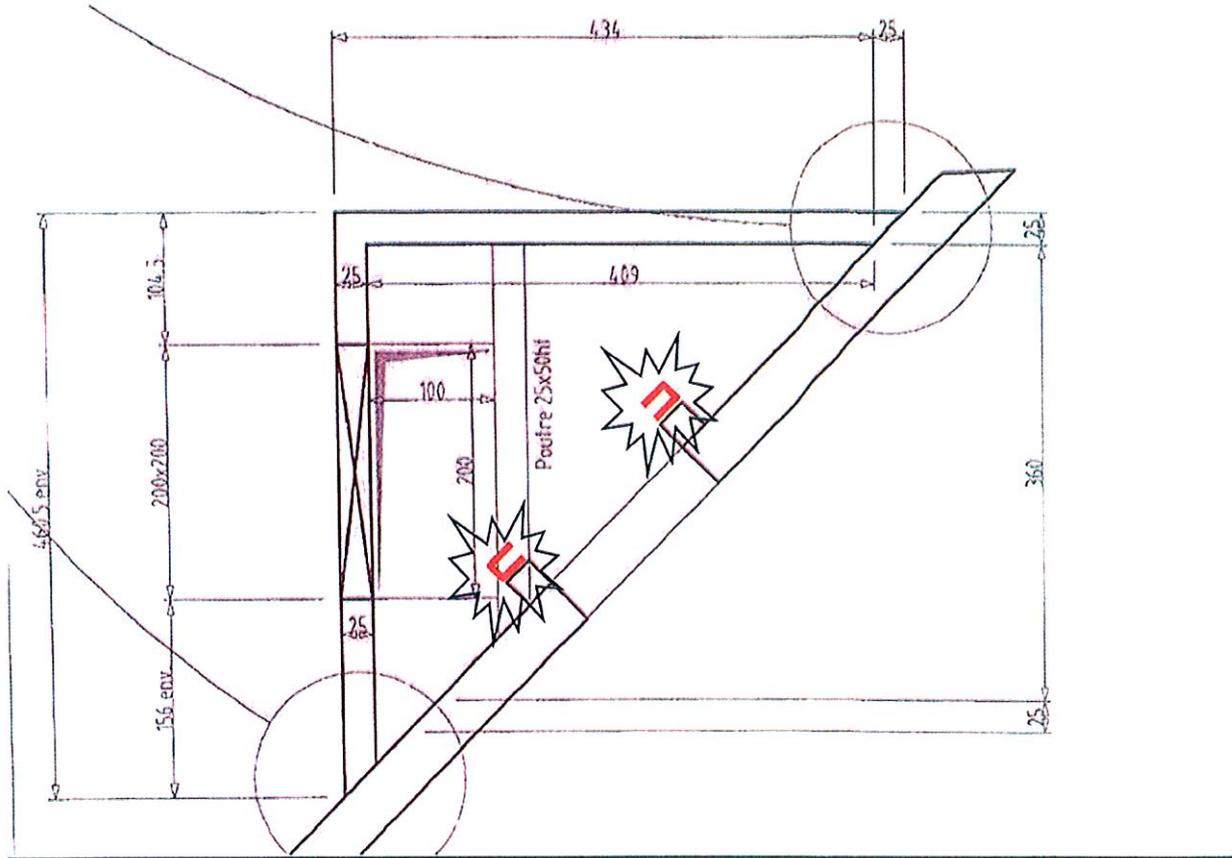
B-E-TE-BAT 26 1912 01 31/03/13 01

2 av du Sème RI 26200 MONTEILIMAR
Tél. 04 75 51 92 22 Fax 04 75 01 46 54

Nota :

La mise en œuvre d'un batardeau sera prévue pour permettre en cas de besoin d'intervenir en maintenance sur la vanne murale.

A cet effet, 2 rails seront disposés dans le regard, coté canal de rejet, selon le principe ci-après, à préciser lors des études d'exécution :



2. Secours

- En cas d'interruption ponctuelle de la fourniture des calories durant une période supérieure à la durée d'autonomie de la boucles d'échanges de calories, il est prévu par l'exploitant de la boucle la possibilité de compenser cet arrêt
 - Par adduction d'eau du réseau communautaire, à hauteur de 1800 à 4000 m3/h environ
 - Par pompage dans l'Huveaune ou dans les fosses de rétention du stade
 - Par mise en route des installations du Stade Vélodrome en marche forcée (chaud en été / froid en hiver)
 - Pompage dans la nappe sous réserve d'autorisation de l'autorité environnementale